

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Lionel MONTEIL (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret) , Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

20240307048DE

### CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET PEDAGOGIQUE D' ACTIONS PASSERELLES

Le projet consiste à relier le secteur de la petite enfance, représenté par le Relais Petite Enfance aux écoles maternelles du territoire qui le souhaitent par le biais d'une convention entre l'Inspection de l'Education Nationale de Mauriac, le RPE et l'école pour développer un projet pédagogique d'actions passerelles. Ce projet vise à faciliter l'accueil et la scolarisation des enfants de 2-3 ans et l'intégration des parents dans le parcours scolaire. Il a pour objectif de faciliter l'entrée du jeune enfant et de sa famille à l'école maternelle en les accompagnant dans cette démarche d'adaptation progressive à la classe et à son fonctionnement. Enfin, ce projet permettra d'améliorer la communication entre les familles et l'école.

Ce projet prévoit l'organisation d'ateliers du RPE au sein des écoles qui le souhaitent. Le nombre d'interventions sera défini en fonction des besoins et attentes de chaque école.

Il s'agit pour le conseil de :

- Valider l'organisation d'actions passerelles
- Autoriser M. Le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR :

- Valider l'organisation d'actions passerelles
- Autoriser M. Le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMMUS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2024  
015-241501055-20240307048DE

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le  
Affichée ou notifiée le  
Document certifié conforme

19 MARS 2024

Le Président, Marc MAISONNEUVE

19 MARS 2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 19/03/2024  
0152241501055-20240307048DE-DE